



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS

Echelon départemental

Date de dernière mise à jour : 20/10/2016

SOMMAIRE

GENERALITES.....	2
Arrêt de la compétition.....	2
Réclamation.....	2
Licence.....	2
Pression sur le JA.....	2
PRÉAMBULE.....	2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
Article 1 Organisation.....	2
Article 2 Tenue.....	2
Article 3 Arbitrage.....	2
DÉROULEMENT SPORTIF.....	3
Article 4 Déroulement des rencontres.....	3
Article 5 Composition des poules.....	3
Article 6 Insertion de joueurs d'un tableau dans un autre.....	3
Article 7 Insertion des joueuses dans les tableaux Messieurs.....	3
Article 8 Qualification.....	3
Article 9 Récompenses.....	4
INSCRIPTIONS.....	4
Article 10.....	4

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Un joueur arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclaré forfait. Il ne sera pas classé. Dans le cas d'une compétition avec qualification à l'échelon supérieur, il ne pourra pas être sélectionné pour y jouer.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature. Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

La présentation au JA, par le joueur, de sa licence est obligatoire. En son absence, le joueur devra apporter la preuve de sa licenciation (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité

Pression sur le JA

Toute pression exercée par un club auprès de la table d'arbitrage afin d'outrepasser le présent règlement, devra être consignée sur le rapport du JA principal (club, nom et prénom du réclamant et motif)

PRÉAMBULE

Le championnat de France vétérans est une épreuve individuelle réservée aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés traditionnels, âgés de plus de 40 ans au **1^{er} janvier** de la saison en cours. L'échelon départemental qualificatif pour l'échelon régional comprend 8 catégories.

Tableaux	Catégories sportives
V1 Messieurs et dames	âgés de plus de 40 ans
V2 Messieurs et dames	âgés de plus de 50 ans
V3 Messieurs et dames	âgés de plus de 60 ans
V4 Messieurs et dames	âgés de plus de 70 ans
V5 Messieurs	âgés de plus de 80 ans
V1 Dames	âgées de plus de 40 ans
V2 Dames	âgées de plus de 50 ans
V3 et V4 Dames	âgées de plus de 60 ans

Cette épreuve se déroule sur une journée, tout d'abord par poules puis par tableaux à élimination directe. Toutes les parties de classement sont jouées.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le comité départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.

DÉROULEMENT SPORTIF

Le déroulement sportif est le même pour les huit tableaux, tout en respectant les articles 6 et 7 du présent règlement, et se passe en deux temps :

- épreuves par poules
- tableaux par élimination directe (TED)

Article 4 Déroulement des rencontres

Les balles utilisées seront des balles plastiques 3* agréées FFFT de même marque, même référence et même couleur fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).
Chaque partie se jouera au meilleur des 5 manches.

Article 5 Composition des poules

Chaque tableau est représenté (sauf nombre de joueurs insuffisant), et composé de poules de 4 si le nombre de joueurs est supérieur à 5 et inférieur ou égal à 16, de poules de 3 si celui-ci est supérieur à 16 ou seulement une poule unique s'il y a moins de 5 joueurs.

Le placement dans les poules sera effectué en tenant compte des points classement connus au moment de l'enregistrement des inscriptions. En cas d'égalité, il y aura un tirage au sort en faisant appel à une émission de nombres aléatoires.

Dans la mesure du possible, les joueurs d'un même club seront répartis dans les poules. En cas d'impossibilité, ils doivent se rencontrer dès le 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont plus.

Les résultats des joueurs à égalité dans une poule seront traités selon les règles FFFT en vigueur.

Tous les joueurs entrent dans un tableau final à élimination directe. Toutes les parties de classement sont jouées.

Article 6 Insertion de joueurs d'un tableau dans un autre

En cas d'insuffisance de joueurs dans un tableau, ces derniers seront regroupés dans le tableau le plus proche, soit supérieur soit inférieur.

Afin de ne pas fausser les résultats du TED de l'un ou l'autre des tableaux, on procédera de la manière suivante :

1. Établissement de poules en mettant les joueurs des deux tableaux concernés (appelées poules de poules dans le logiciel)
2. Établissement d'un TED distinct pour chacun des deux tableaux, en fonction du résultat des poules précédentes.
3. Toutes les parties de classement devront être jouées.

Article 7 Insertion des joueuses dans les tableaux Messieurs

Les dames, lors du pointage, pourront demander à ne pas jouer dans les tableaux messieurs. Dans ce cas, elles seront considérées comme absentes dans ce tableau.

Les dames participant aux tableaux messieurs pourront demander à ne pas jouer les parties de classement. Elles devront en informer le juge arbitre le plus tôt possible.

Article 8 Qualification

Les meilleurs joueurs et joueuses de chaque tableau final seront qualifié(e)s pour le niveau régional (voir règlement régional).

Article 9 Récompenses

Les récompenses seront attribuées :

- Aux dames à partir des résultats de leurs tableaux spécifiques respectifs.
- Aux messieurs à partir des résultats de leurs tableaux respectifs sans tenir compte des résultats des dames.

INSCRIPTIONS

Article 10

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental. Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressées par Internet.

Les inscriptions sont à adresser au secrétariat du Comité départemental à l'aide du document officiel du CDTTE, par courrier ou par courriel; dans ce cas, le document officiel sera mis en pièce jointe.

Aucune autre forme de demande d'inscription ne sera acceptée.

Le document officiel d'inscription sera sur le site du CDTTE au format Excel.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN